

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Membres en exercice	24
Présents	12
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 16 février 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 22 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH, M. José MARTINEZ, **Absents excusés** : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Daniel FABRE, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoirs : M. Claude REVEL à M. Olivier BERNARDI

M. Francis BARDEAU à Mme Isabelle SILHOL

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Actualisation du tableau des effectifs pour 2023

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical qu'il convient de modifier le tableau des effectifs au 01 janvier 2023 conformément au décret n° 2016-1372 qui modifie pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales pour les catégories C et B.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité **ADOpte** le tableau des effectifs

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1		1	0		0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché Principal	A	1		1	0,9		0,9
Attaché Territorial	A	2		2	1	1	2
Rédacteur Principal 1e classe	B	1		1			0
Rédacteur Principal 2e classe	B	2		2	2		2
Rédacteur	B	3		3	1		1
Agent Administratif Principal de 1ère cl	C	3		3	2,6		2,6
Agent Administratif Principal de 2ème cl	C	1		1	0		0
Adjoint Administratif	C	6		6	3,8	2	5,8
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ingénieur hors classe	A	0		0			
Ingénieur en chef	A	0,5		0,5		0,5	0,5
Ingénieur principal	A	3		3	3		3
Ingénieur	A	1		1	0	0	0
Technicien Principal 1e Cl	B	5		5	3		3
Technicien Principal 2e Cl	B	2		2	2		2
Technicien	B	5		5	3,9		3,9
Agent de Maîtrise Principal	C	2		2	2		2
Agent de Maîtrise	C	5		5	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	24		24	18,9		18,9
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	16		16	10,6		10,6
Adjoint Technique	C	25		25	19,8	1	20,8
TOTAL (b+c)		108,50	0,00	108,50	77,50	4,50	82,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault, Olivier BERNARDI

